

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 AVRIL 2023

Présents : Guy CRESPIY, Jean MECA, Denis VEYRUNES, Annick BLACHERE, MARCHAND Camille, LIDOINE André, LEDREN Johanna, François CHALAUD, Chantal PORTA, Julien CUNY

Pouvoir (s) : Thomas BOUET donne procuration à André LIDOINE

Absent(s) : SEDLAK Josef, POURCHET Philippe, Madame HAJEK Alexandra, MORANNE Stephane

Secrétaire de séance : André LIDOINE

La séance est ouverte à : 18 h 30

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du Mercredi 22 Février 2023

Après exposé, le compte rendu est voté **à l'unanimité**

2. Compte de Gestion 2022 Eco-Quartier -Dissolution

Le compte administratif est concordant avec le compte de gestion.

Voté : à l'unanimité

3. Compte de gestion AEP 2022

Le compte administratif est concordant avec le compte de gestion.

Voté : à l'unanimité

4. Compte Administratif AEP 2022

Le compte administratif est concordant avec le compte de gestion.

Section fonctionnement : Résultats de clôture : + 23 136.71 €

Section Investissement : Résultats de clôture : + 167 729,82 €

Voté : à l'unanimité

(M. Le Maire sort de la Salle et il ne prend pas part au vote.)

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022 de l'AEP

Après exposé, il est proposé aux membres du conseil d'approuver l'affectation suivante :

Résultat de fonctionnement reporté : + 23 136.71 €

Voté : à l'unanimité

6. Budget Primitif AEP 2023

Après exposé, il est proposé aux membres du conseil d'approuver le budget qui s'équilibre en dépenses et recettes :

Section d'exploitation : 234 051.01 € et Section d'Investissement : 238 317.90 €

Voté : à l'unanimité

7. Compte de Gestion -Budget Commune M14

Le compte administratif est concordant avec le compte de gestion.

Voté : à l'unanimité

8. Compte Administratif Commune 2022

Le compte administratif est concordant avec le compte de gestion.

Section fonctionnement : Résultats de clôture : + 476 538,37 €

Section Investissement : Résultats de clôture : + 251 473,13 €

Voté : à l'unanimité

(M. Le Maire sort de la Salle et il ne prend pas part au vote)

9. Affectation du résultat de l'exercice 2022 Commune

Après exposé, il est proposé aux membres du conseil d'approuver l'affectation suivante :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté : + 464 585,02 €

Besoin net à la section d'investissement : + 11 953,35 €

Voté : à l'unanimité

10. Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Après exposé, il est proposé de modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 ci -après :

TH :10.79 %

TFB 42.87 % dont 24.65 % taux départemental et 18.26 % taux communal

TFPNB : 41.84 %

Voté : à l'unanimité

11. Tarifs Commune 2023

Après exposé, il est proposé de ne pas modifier les tarifs ci-après :

- Concession cimetièrre le tarif à 200 € le m2
- Case Colombarium : 350 .00 €
- Droit de place boulangerie : 200 .00 €
- Droit de place annuel : 50 .00 €
- Repas cantine :3.50 €
- Tickets garderie: 0.50 €
- Occupation du domaine public :
bouteille de gaz : 50 € /an
- Photocopies de liasse de documents notamment en urbanisme : 50 €

-Location du foyer :

1°) Associations ou toute organisation en lien avec la Commune :

Mise à disposition gratuite : une caution de 500 € sera demandée pour tout usage autre qu'une simple réunion, plus une caution de 150 € pour le nettoyage

2°) Particuliers :

- Totalité du foyer : 250 € par weekend
Salle 1 dite de la Chapelle et Salle 2 dite Extension :

Les cautions demandées sont de 500 € pour les dommages plus 150 € pour le nettoyage, et, 80 € pour la télécommande d'alarme.

Voté : à l'unanimité

12. Budget Primitif Commune 2023 -M57

Après exposé, il est proposé aux membres du conseil d'approuver le budget qui s'équilibre en dépenses et recettes :

Section de fonctionnement : 1 127 085.25 € et Section d'Investissement : 1 313 869.47 €

Voté : : à l'unanimité

13. Subventions aux associations

Après exposé, il est proposé les subventions aux associations suivantes :

- <u>Les Collières</u>	1 200 €	
- <u>APE</u>	2 000 €	
- <u>Les Chasseurs</u>	1 000 €	
- <u>Les amis de la médiathèques</u>	1 200 €	
- <u>Le Comité des fêtes :</u>	2 000€	
- <u>Le CEN- La Réserve Naturelle Régionale des Gorges du Gardon :</u>		2 000 €

Voté : à l'unanimité

14. Remboursement avance de frais de carburants à Monsieur Le Maire

Considérant les pénuries de carburant et afin d'assurer les missions de service public,

Considérant qu' un agent a acquis le 24 Mars 2023 à 6 h 59 et 18 seconde 39 litres 93 de Gasoil pour un montant de 72.63 €.

Considérant que cet agent a payé avec son argent

Considérant que Monsieur Le Maire l'a immédiatement remboursé sur ses deniers,

Après exposé, il est proposé de :

-Rembourser l'avance faite pour l'achat de carburant du 24 Mars 2023 à Monsieur Le Maire de 72.33 €

(M. Le Maire sort de la Salle et il ne prend pas part au vote)

Voté : à l'unanimité

15. SMEG : Travaux Eclairage Public : Place de l'Eglise, Rue du Closet et Place de l'apparent SANILHAC SAGRIES - SECTEUR n°09

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

1. Approuve les projets sur les réseaux à l'unanimité :

• De Travaux d'Eclairage Public 23-011-TEP-COR dont le montant s'élève à **18 130,80 € HT** soit **21 756,96 € TTC**

Dont les périmètres sont définis dans les dossiers d'avant-projets ci-joint, ainsi que le(s) Etat(s) Financier(s) Estimatif(s), et demande leur inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.

3. S'engage à inscrire ses participations, telles qu'elles figurent dans le(s) Etat(s) Financier(s) Estimatif(s) ci-joint, et qui s'élèveront approximativement à :

• **9 070,00 €** pour les réseaux de Travaux d'Eclairage Public 23-011-TEP-COR

16. SMEG : Travaux Electricité : Place de l'Eglise, Rue du Closet et Place de l'apparent SANILHAC SAGRIES - SECTEUR n°09

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

1. Approuve les projets à l'unanimité sur les réseaux :

• D'électricité 23-011-DIS dont le montant s'élève à **104 684,50 € HT** soit **125 621,40 € TTC**

Dont les périmètres sont définis dans les dossiers d'avant-projets ci-joint, ainsi que le(s) Etat(s) Financier(s) Estimatif(s), et demande leur inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.
3. S'engage à inscrire ses participations, telles qu'elles figurent dans le(s) Etat(s) Financier(s) Estimatif(s) ci-joint, et qui s'élèveront approximativement à :

- **5 230,00 €** pour le réseaux d'électricité 23-011-DIS

17. SMEG Travaux Génie Civil Télécom : Place de l'Eglise, Rue du Closet et Place de l'apparent SANILHAC SAGRIES - SECTEUR n°09

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

1. Approuve à l'**unanimité** les projets sur les réseaux :

- De génie civil Télécom 23-011-TEL dont le montant s'élève à **39 800,00 € HT** soit **47 760,00 € TTC**

Dont les périmètres sont définis dans les dossiers d'avant-projets ci-joint, ainsi que le(s) Etat(s) Financier(s) Estimatif(s), et demande leur inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.
3. S'engage à inscrire ses participations, telles qu'elles figurent dans le(s) Etat(s) Financier(s) Estimatif(s) ci-joint, et qui s'élèveront approximativement à :

- **47 760,00 €** pour le réseaux de génie civil Télécom 23-011-TEL

18. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPOS) D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022

Voté : à l'unanimité

19. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2022

Voté : à l'unanimité

Questions diverses.

La séance est levée à 20 h 30.